



N°20/2022

DU JEUDI 17 MARS 2022

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

DEBAT ET RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 091-269101085-20220317-DELIB202022-DE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (ROB)

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

APRES avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2022 du rapport d'orientations du budget 2022, le Conseil d'Administration,

PREND acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022,

PREND acte de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2022 sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

FAIT et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus,

ET ont signés les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A l'unanimité des suffrages exprimés

13 voix Pour

Abstention : 1 Mme FAUCHEREAU.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Aurélie GUEGUEN

Vice-présidente du CCAS



REPUBLIQUE FRANCAISE

CCAS DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Département
de l'ESSONNE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

Nombre de membres

en exercice : 15

présents : 11

absents excusés représentés : 3

absents : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022

L'an 2022, le **17 mars à 14H15**, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en Résidence Jean-Morigny 60 av de la Belle, sous la présidence de Madame Aurélie GUEGUEN, Vice-présidente du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

Aurélie GUEGUEN, Marie-Paule AMORE, Isabelle AUFFRET, Lydia BERNET, Christine DOURNES, Annie FAUCHEREAU, Daniel GUETTO, Patrice KOUAMA, Marcelle LECOURT, Pascal LEGRAND, Patrick SAMSON, Mireille VANN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Alexis TEILLET à Daniel GUETTO

Marie-Paule AMORE à Christine DOURNES (délibérations 13/2022 à 22/2022)

Dominique LABORIALLE à Aurélie GUEGUEN

ABSENTS NON REPRESENTES :

Jennifer SANGLEBOEUF

Secrétaire de séance : Madame Aurore SANSON

N° 20/2022

Le Président atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte du CCAS conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales